

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

15 mars 2022

Nombre de  
Conseillers : 11  
Présents : 09  
Pouvoir : 1  
Votants : 10

N° 1471/2022

**Objet :**

*Devis sur travaux de  
débernage*

-Chemin des vignes-

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 051-215101395-20220322-1471-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Ayant donné son pouvoir Monsieur VILLÉ Gérard à Monsieur ROUSSINET Jérôme.

**Était absente et excusée Madame :** SOURDET Joëlle

**Formant la majorité des membres en exercice. :**

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des conseillers municipaux la nécessité de remettre en état les accotements du « Chemin des vignes », allant jusqu'au territoire de Marson. Un débernage est donc essentiel afin de sécuriser la traversée du « Chemin des vignes » et d'éviter des dégradations supplémentaires de la chaussée en facilitant l'évacuation des flaques ou retenues d'eau sur les bernes.

Pour l'exécution de ces travaux, Monsieur le Maire a demandé plusieurs devis comportant 2 options :

- Débernage avec évacuation intégrale de la terre des accotements,
- Débernage sans évacuation de la terre.

Après avoir exposé les devis de l'entreprise DEBAR Remi et de l'entreprise SONGY TP, et après concertation

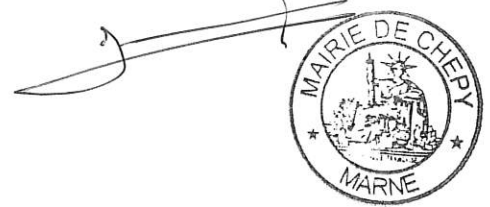
***Les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité,*** de retenir le devis de l'entreprise DEBAR pour un montant de 5 736€TTC, sans l'option de

l'évacuation de la terre qui sera effectuée lors des travaux par les agriculteurs du village qui seront intéressés.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 28 mars 2022.

Le Maire,

J. ROUSSINET



Envoyé en préfecture le 31/03/2022  
Reçu en préfecture le 31/03/2022  
Affiché le  
ID : 051-215101395-20220322-1471-DE